

4 - ÉPREUVES DE SÉLECTION AU TITRE DE LA VOIE PRINCIPALE D'ADMISSION

4.1 Écoles relevant de la banque commune d'épreuves (BCE-CCIP)

4.1.1 Épreuves écrites et coefficients

Option scientifique

	EPREUVES COMMUNES														EPREUVES SPECIFIQUES								TOTAL		
	HEC	HEC-EAP	ESC	CCIP	CCIP	IENA	IENA	HEC	ESSEC	EM Lyon	EDHEC	ESC	HEC	ESSEC	ESC	HEC	ESSEC	ESC	HEC	ESSEC	ESC				
	Contraction de texte	Entête et synthèse de textes	Résumé de texte	Première langue	Deuxième langue	Première langue	Deuxième langue	Dissertation de culture générale	Mathématiques I	Mathématiques I	Mathématiques I	Mathématiques I ^{re} épreuve	Mathématiques II	Mathématiques II	Mathématiques	Mathématiques	Hist-géo économiques	Hist-géo économiques	Hist-géo économiques	Hist-géo économiques					
Durée en heures	3	4	3	4	3	4	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
Ceram Sophia Antipolis		4				6	4			4						7								5	30
EDHEC	3				3	5					5								8				6	30	
EM Lyon	3			5	3					5						6	3						5	30	
ESC Amiens			6			6	4					5				4								5	30
ESC Brest			5			5	5					5								5				5	30
ESC Chambéry			5			5	5					5								5				5	30
ESC Clermont	3					6	6			4						5							6	30	
ESC Dijon	3					7	5			4									5				6	30	
ESC Grenoble	4			8	6					2									8				2	30	
ESC La Rochelle			5			5	5				5									5				5	30
ESC Le Havre			3			6	5				4									7				5	30
ESC Lille		4				6	6			4						5							5	30	
ESC Montpellier		4				8	8					2				3								5	30
AUDENCIA Nantes	4			5	3					5									8				5	30	
ESC Pau	4					7	6			4					4								5	30	
ESC Rennes	4					7	5			4					5								5	30	
ESC St Etienne			5			5	5					5								5				5	30
ESC Troyes			5			5	5					5								5				5	30
ESC Tours/Poitiers (ESEM)	3					6	6			3						6							6	30	
ESCP-EAP		3		5	3			4							6		4						5	30	
ESSEC	2			4	2				5					6				5					6	30	
HEC	3			4	2			4					6				5					6		30	
IECS Strasbourg	4					6	5			5					3				2				5	30	
INSEEC Paris-Bordeaux	3					7	6				4								4					6	30
INT Management		5				5	3			4										7			6	30	
ISC	2					4	3				3									4				4	20
ISCID	3					5	3													2				3	16
NEGOSUP	6					6	5			4										4			5	30	

Option Technologique

	EPREUVES COMMUNES										EPREUVES SPECIFIQUES							TOTAL				
	HEC	ESCP-EAP	ESC	CCIP	CCIP	IENA	IENA	HEC	ESSEC	EM Lyon	EDHEC	ESC	CCIP	ESSEC	ESC	CCIP	ESC		HEC	ESSEC	ESCP-EAP	ESC
	Contraction de texte	Etude et synthèse de textes	Résumé de texte	Première langue	Deuxième langue	Première langue	Deuxième langue	Dissertation de culture générale	Mathématiques II	Mathématiques II	Mathématiques	Technique de gestion, informatique et droit	Technique de gestion, informatique et droit	Economie	Economie	Economie	Economie					
Durée en heures	3	4	3	4	3	4	3	4	4	4	4	4	4	4	4	5	5	4	4	4	4	
Ceram Sophia Antipolis		3				4	2			4				4	7				6			30
EDHEC	3			3	5					4			5	5	5				5			30
EM Lyon	3		4	3					4			3		8					5			30
ESC Amiens		6			4	2				4			3	7						4		30
ESC Brest		4			3	3				4			4	8						4		30
ESC Chambéry		4			3	3				4			4	8						4		30
ESC Clermont	3				4	3			3			2	11						4			30
ESC Dijon	3				4	3			3			2	10						5			30
ESC Grenoble	2		2	2					2			8	10						4			30
ESC La Rochelle		4			3	3				4			4	8						4		30
ESC Le Havre		3			3	3				4			4	8						5		30
ESC Lille		3			4	4			3			4	8						4			30
ESC Montpellier		4			3	3				3			6	6					5			30
AUDENCIA Nantes	3		4	3					4			3	8						5			30
ESC Pau	3				3	3			3			4	8							6		30
ESC Rennes	4				5	4			3			3	6						5			30
ESC St Etienne		4			3	3				4			4	8						4		30
ESC Troyes		4			3	3				4			4	8						4		30
ESC Tours/Poitiers (ESEM)	3				4	3			3			4	8						5			30
ESCP-EAP		3		5	2			4				5	6						5			30
ESSEC	3		4	2				4				5	7					5				30
HEC	3		4	2			4					5	7		5							30
IECS Strasbourg	3				4	4			3			3	8						5			30
INSEEC Paris-Bordeaux	3				4	3				3		4	8							5		30
INT Management		4			4	2			3			5	7						5			30
ISC	2				4	3				2		2	4							3		20
ISCID	2				5	2						2	5									16
NEGOSUP	6				5	2			3			3	7							4		30

Option lettres et sciences humaines

	EPREUVES COMMUNES							EPREUVES SPECIFIQUES							TOTAL	
	HEC	ESCP-EAP	ESC	CCIP	CCIP	Deuxième langue	IENA	HEC	ESSEC	HEC-ESCP/EAP	ESSEC	HEC/AUDENCIA	ESSEC	HEC		ESCP-EAP
	Contraction de texte	Etude et synthèse de textes	Résumé de texte	Première langue	Deuxième langue	Première langue	Deuxième langue	Dissertation littéraire	Dissertation littéraire	Dissertation philosophique	Dissertation philosophique	Epreuve à option	Epreuve à option	Histoire	Histoire	
Durée en heures	3	4	3	4	3	4	3	4	4	4	4	4	4	4	4	
Ceram Sophia Antipolis		4				4	2		6	5			4		5	30
EDHEC	4				3	5			4	4			5		5	30
EM Lyon	4			5	3				5	5	3				5	30
ESC Amiens			8			6	3		3	3			4		3	30
ESC Brest			4			4	4		5	5			4		4	30
ESC Chambéry			4			4	4		5	5			4		4	30
ESC Clermont	4					5	5		4	5			2		5	30
ESC Dijon	4					5	5		5	4			3		4	30
ESC Grenoble	8			8	5				2	2			3		2	30
ESC La Rochelle			4			4	4		5	5			4		4	30
ESC Le Havre			5			6	5		4	3			3		4	30
ESC Lille		5				6	6		3	3			5		2	30
ESC Montpellier			6			7	7		3	2			2		3	30
AUDENCIA Nantes	4			5	3				5	5	4				4	30
ESC Pau	8					7	7		3	3					2	30
ESC Rennes	4					5	4		5	4			3		5	30
ESC St Etienne			4			4	4		5	5			4		4	30
ESC Troyes			4			4	4		5	5			4		4	30
ESC Tours/Poitiers (ESEM)	5					5	4		5	5			2		4	30
ESCP-EAP		3		5	3				5	5		4			5	30
ESSEC	3			4	2				6	5			4		6	30
HEC	3			4	2				6	5		4		6		30
IECS Strasbourg	4					5	5		5	4			3		4	30
INSEEC Paris-Bordeaux	3					6	4		5	5			3		4	30
INT Management		3				5	3		5	5			4		5	30
ISC	2					3	2		3	3			4		3	20
ISCID	3					5	4				2		2			16
NOGOSUP	4					7	6	3		3		3		4		30

NB :

** Les épreuves orales se déroulent obligatoirement dans chacune des écoles où le candidat est admissible.*

Cependant pour les épreuves de langues de la Banque IENA, chaque candidat passe un seul oral en anglais et un seul oral dans une autre langue. Pour cela, il a le choix du centre d'épreuves entre Amiens, Brest, Chambéry, Clermont-Ferrand, Dijon, La Rochelle, Le Havre, Lille, Montpellier, Sophia-Antipolis, Pau, Poitiers, Rennes, Saint-Étienne, Strasbourg, Tours ou Troyes selon le choix exprimé au moment de l'inscription au concours. La note obtenue à ces deux épreuves sera validée par les Écoles de la banque commune d'épreuves (BCE) dans lesquelles le candidat est inscrit, chaque école appliquant ses propres coefficients. Pour les candidats présentant une combinaison d'épreuves autres que anglais/allemand ou anglais/espagnol, l'ensemble des oraux de langues se tiendra à Sophia-Antipolis ou Paris pour la combinaison anglais/italien et à Paris pour toutes les autres combinaisons.

(1) ESC Amiens : négociation de groupe : 10

Entretien individuel : 10

*** ISC : Entretien individuel : 6*

Entretien de groupe : 3

Filière technologique : Technique de gestion ou droit à la place de la LV 2

**** NEGOSUP :*

Entretien individuel : 6

Entretien de groupe : 4

La note obtenue à l'épreuve facultative de LV 2 n'est prise en compte que si elle est supérieure à 10/20. Les points supplémentaires à la moyenne, affectés du coefficient 2, sont ajoutés au total des épreuves orales

INSEEC Paris-Bordeaux

Entretien individuel : 12. Il intègre une première partie qui est un exposé de culture générale sur un sujet tiré au sort.

Entretien collectif : 6. Sujet tiré au sort parmi quatre sujets. Les problématiques proposées sont de trois types : un sujet d'actualité internationale ; l'organisation d'un évènement ; la préparation d'une réunion de travail.

4.1.3 Règlement des concours de la banque commune d'épreuves

Dès son inscription, chaque candidat s'engage à respecter strictement toutes les instructions figurant dans ce règlement. Toute infraction, fraude ou tentative de fraude, pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites éventuelles susceptibles d'être engagées.

Les délibérations d'admissibilité et d'admission sont prononcées par le jury de chaque école. Le jury est souverain.

INSCRIPTION AUX CONCOURS

Conditions d'inscription

- Aucune condition d'âge, de diplôme, de scolarité ou d'aptitude physique n'est généralement exigée. Toutefois, chaque école se réserve le droit de subordonner l'admission d'un candidat à des conditions particulières. Par exemple, la réussite à des tests d'aptitude physique fait partie intégrante du processus d'admission à l'École supérieure Militaire de Saint-Cyr.

- Les candidats sont invités à vérifier l'existence de telles conditions auprès des écoles aux concours desquelles ils auront choisi de participer.

- Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28-10-1997 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (auprès de la mairie de son domicile) puis de participer à une journée d'Appel de Préparation à la Défense -JAPD

- Les candidats ne sont pas autorisés à se présenter la même année à deux voies différentes d'accès à une école.

- Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement.

Modalités d'inscription

À compter du concours 2005, l'inscription s'effectue obligatoirement par internet sur le site : <http://www.concours-bce.com> à partir du 4 décembre 2004, et jusqu'au 15 janvier 2005.

Les candidats doivent impérativement respecter la procédure d'inscription suivante, gérée par la direction des admissions et concours, qui comprend 3 phases obligatoires :

- Saisie et validation des données ;
- Édition du bordereau "Pièces justificatives" ;
- Envoi des pièces justificatives.

• Saisie et validation des données

Lors de l'inscription, et pour tous les concours considérés, il sera fourni au candidat un numéro d'inscription unique et un code de validation confidentiel qui seront nécessaires pour tout accès au serveur.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du ou des concours présentés et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission dans une école.

Après la saisie des informations demandées, le candidat imprimera lui-même son dossier. Il vérifiera ensuite l'exactitude des informations enregistrées et apportera, le cas échéant, les modifications nécessaires sur internet.

Il pourra alors procéder à la validation de son inscription.

L'inscription est validée lorsque la mention "dossier validé" apparaît à l'écran.

Tant qu'il ne demandera pas l'édition du bordereau "pièces justificatives", qui rend définitive la saisie des données, le candidat pourra, jusqu'au 15 janvier 2005, faire toutes les modifications utiles sur son dossier, à condition toutefois de revalider chaque fois son inscription (écran : "dossier validé")

Aucune inscription ne sera acceptée après le 15 janvier 2005.

Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a fait l'objet d'une inscription sur le site internet.

• Édition du bordereau "Pièces justificatives"

Après la validation définitive de son inscription, **le candidat devra obligatoirement imprimer lui-même le bordereau "Pièces justificatives"**.

Les concours choisis ne pourront plus être modifiés après cette édition.

• Envoi des pièces justificatives.

Le candidat devra adresser, pour une réception **au plus tard le 31 janvier 2005**, et par l'intermédiaire de sa classe préparatoire s'il est scolarisé, le bordereau "Pièces justificatives" accompagné des pièces justificatives demandées.

Cet envoi sera adressé, pour tous les candidats des filières économiques et commerciales (y-compris les élèves des classes préparatoires droit, économie et gestion (ex-D1) et économie et gestion (ex-D2) à la direction des admissions et concours, BP 31, 78354 Jouy-en-Josas cedex.

Les candidats concourant dans les filières littéraires adresseront leurs envois à l'École normale supérieure lettres et sciences humaines, 15, parvis René Descartes, BP 7000 69342 Lyon cedex 07.

L'inscription au(x) concours sera rejetée si l'ensemble des pièces justificatives et le règlement des frais ne sont pas parvenus pour le 31 janvier 2005.

Documents à fournir

Les pièces justificatives sont à fournir en un seul exemplaire.

Les documents exigés pour l'inscription aux concours de la BCE sont :

Une photocopie de l'une des pièces suivantes : carte nationale d'identité ou passeport ou extrait d'acte de naissance. Ce document doit être en langue française.

Les candidats **boursiers de l'enseignement supérieur français** devront fournir une photocopie de la décision nominative d'attribution définitive d'une bourse pour l'année scolaire en cours, **délivrée par le rectorat ou par le CROUS**.

Les candidats **boursiers du gouvernement français** ne sont pas considérés comme boursiers au regard des concours. Les candidats concernés demanderont une attestation de paiement afin de se faire rembourser auprès du CROUS.

Les candidats boursiers bénéficient d'une remise de 50 % sur le montant des droits d'inscription.

Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique doivent signaler leur handicap lors de l'inscription pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves.

Le candidat doit imprimer lui-même le document précisant les instructions concernant la constitution et l'envoi de son dossier médical. Après avis de la commission départementale compétente, une décision administrative fixera, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement.

• Service national

Justificatifs à produire (en fonction de l'âge du candidat au 15 janvier 2005, date de clôture des inscriptions)

Garçons, de nationalité française, nés :	DATE DE NAISSANCE Avant le 1-1-1979 Du 1-1-1979 au 31-12-1979 inclus Du 1-1-1980 au 31-12-1982 inclus	JUSTIFICATIF - Aucun - Attestation de recensement - Certificat APD
Garçons et filles, de nationalité française, né(e)s :	Du 1-1-1983 au 15-1-1986 inclus Du 16-1-1986 au 15-1-1988 inclus Après le 15-1-1988	- Certificat APD - Attestation de recensement - Aucun

Les candidats ayant la double nationalité doivent produire ces justificatifs.

Ne sont pas concernés, en revanche, les candidats ne possédant pas la nationalité française ou en cours de naturalisation au 15 janvier 2005.

Mise à jour des coordonnées

Le candidat devra, pendant toute la durée des concours, tenir à jour ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone...) sur le serveur internet.

Le candidat pourra également, à l'aide de son code-signature confidentiel, consulter son dossier à tout moment, et ce, jusqu'à la fin des concours.

Règlement des droits d'inscription

L'inscription définitive aux concours est subordonnée au règlement complet des droits d'inscription. **Ceux-ci sont réglés préférentiellement au moyen d'une carte bancaire.**

Dans le cas où l'utilisation de ce moyen de paiement se révélerait impossible, le règlement pourra s'opérer par virement. Le candidat devra imprimer les instructions fournies pour ce faire.

Ces droits restent acquis même en cas de renonciation ou démission préalable au concours.

ORGANISATION DES ÉPREUVES ÉCRITES

Programme des concours

Les programmes détaillés des différentes filières sont édités par la direction des admissions et concours (brochure programme des concours). Elles sont distribuées dans les classes préparatoires et sont disponibles, dans la limite des stocks disponibles, sur simple demande à : info-dac@ccip.fr. Ils sont également accessibles à partir du site : www.concours-bce.com.

Convocation

Aucune convocation n'est adressée au candidat. Celui-ci doit l'imprimer afin de la présenter lors de chaque épreuve.

Vérification d'identité

Les candidats doivent pouvoir justifier de leur identité à tout moment lors des épreuves écrites et orales à l'aide d'une pièce d'identité en cours de validité et portant une photographie récente.

Déroulement des épreuves

- Aucune sortie temporaire ou définitive n'est autorisée pendant la première heure et le dernier quart-d'heure de l'épreuve.
- La réglementation des sorties temporaires après cette première heure est laissée à l'appréciation du chef de centre.
- Tout candidat se présentant après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets n'est admis à composer qu'à titre conditionnel et ne bénéficie d'aucune prolongation. Les retards peuvent, le cas échéant, être soumis à l'appréciation du jury qui pourra attribuer la note zéro.
- Sont éliminés tous les candidats qui, même indépendamment de leur volonté, s'abstiennent de participer à l'une des épreuves ou se présentent en retard sur l'heure fixée de début des épreuves.
- À l'issue de chaque composition écrite, tout candidat est tenu, sous peine d'élimination, de remettre une copie, même blanche, au responsable de salle.
- Tout candidat sortant avant la fin des épreuves doit obligatoirement remettre le sujet en même temps que sa copie.
- Toute tentative de violation de l'anonymat peut conduire à l'élimination du candidat. En règle générale, toute fraude ou tentative de fraude peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées.
- Il est interdit d'utiliser dans les salles de composition tout moyen de communication. Les téléphones portables, et plus généralement tous les appareils disposant de capacités d'échange ou de stockage de données, doivent être déconnectés dans les salles de concours. Aucun appareil, même éteint, ne doit être conservé sur les tables de compositions.

L'utilisation d'une calculatrice n'est autorisée que pour les seules épreuves de "Techniques de Gestion" de l'option technologique.

- Les baladeurs et casques anti-bruits sont interdits. Par ailleurs, tous les candidats portant un appareil auditif doivent en faire part au responsable de centre.

Centres d'écrit

Les horaires de composition fixés par la direction des admissions et concours devront être strictement respectés par les centres d'écrit localisés dans les DOM-TOM et à l'étranger.

Réclamations

Les jurys des concours étant souverains, les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs de report de notes. En conséquence, **les demandes de révision de notes ou de nouvelle correction des copies ne sont pas admises.**

Toutes les réclamations doivent être formulées par écrit et adressées **dans les 10 jours** qui suivent la communication des résultats.

Consultation et photocopies des épreuves

Les candidats pourront, à partir du 1-9-2005, en formulant leur demande par écrit consulter leurs copies ou obtenir les photocopies de leurs épreuves au prix de 10 € par épreuve demandée.

La communication des copies aux candidats n'est pas de nature à entraîner la remise en cause de la note, ni le résultat final du ou des concours.

4.2 Écoles relevant de la banque ECRICOME

4.2.1 Épreuves écrites

Option : scientifique

	MATHS	CULTURE GÉNÉRALE	RÉSUMÉ DE TEXTE	HISTOIRE GÉOGRAPHIE	LV 1	LV 2	TOTAL COEFFICIENTS
DURÉE	4 h	4 h	2 h	4 h	3 h	3 h	
ESC Bordeaux	5	5	3	5	4	3	25
ESC Marseille	5	5	4	5	4	2	25
ESC Reims	5	5	3	5	4	3	25
ESC Rouen	7	4	3	4	4	3	25
ICN Nancy	5	5	3	5	4	3	25
ESC Toulouse	5	5	3	5	5	2	25

Option : économique

	MATHS	CULTURE GÉNÉRALE	RÉSUMÉ DE TEXTE	ANALYSE ÉCONOMIQUE	LV 1	LV 2	TOTAL COEFFICIENTS
DURÉE	4 h	4 h	2 h	4 h	3 h	3 h	
ESC Bordeaux	5	5	3	6	4	2	25
ESC Marseille	4	5	4	5	4	3	25
ESC Reims	5	5	3	5	4	3	25
ESC Rouen	5	4	3	6	4	3	25
ICN Nancy	4	5	3	6	4	3	25
ESC Toulouse	5	5	3	5	4	3	25

Option : technologique

	MATHS	CULTURE GÉNÉRALE	RÉSUMÉ DE TEXTE	ÉCONOMIE	LV 1	LV 2	TECHNIQUES DE GESTION	TOTAL COEFFICIENTS
DURÉE	4 h	4 h	2 h	3 h	3 h	3 h	5 h	
ESC Bordeaux	4	4	2	4	4	2	5	25
ESC Marseille	5	4	4	3	3	2	4	25
ESC Reims	4	3	3	4	3	2	6	25
ESC Rouen	4	3	2	4	4	2	6	25
ICN Nancy	3	4	3	4	3	2	6	25
ESC Toulouse	4	3	2	4	4	2	6	25

Option : lettres et sciences humaines

	DISSERTATION LITTÉRAIRE	DISSERTATION PHILOSOPH.	RÉSUMÉ DE TEXTE	HISTOIRE	LV 1	OPTIONS MATHS B/L GÉOGRAPHIE OU LATIN OU LV2	TOTAL COEFFICIENTS
DURÉE	4 h	4 h	2 h	3 h	3 h	3 h	
ESC Bordeaux	5	5	4	4	4	3	25
ESC Marseille	5	5	4	3	4	4	25
ESC Reims	5	5	3	5	4	3	25
ESC Rouen	4	5	4	4	4	4	25
ICN Nancy	4	5	3	5	4	4	25
ESC Toulouse	5	5	3	5	4	3	25

4.2.2 Épreuves orales

Toutes options

	ENTRETIEN	ANGLAIS	AUTRE LANGUE OU LATIN**	TOTAL
ESC Bordeaux	10	4	4	18
ESC Marseille	10	3	2	15
ESC Reims	7	4	4	15
ESC Rouen*	12	4	4	20
ICN Nancy *	12	4 (*1)	3 (*2)	19
ESC Toulouse	7	5	3	15

NB : L'épreuve d'entretien se déroule obligatoirement dans chacune des écoles où le candidat est admissible. Chaque candidat passe un seul oral en anglais et un seul oral dans une autre langue. Pour cela, il a le choix du centre d'épreuves entre Bordeaux, Marseille, Nancy, Reims, Rouen et Toulouse, en fonction de son calendrier de déplacements. La note obtenue à ces deux épreuves sera validée par les écoles de la banque d'épreuves ECRICOME dans lesquelles le candidat est inscrit, chaque école appliquant ses propres coefficients. Pour les candidats présentant une combinaison d'épreuves autre que anglais/allemand ou anglais/espagnol, l'ensemble des oraux de langues se tiendra au siège administratif d'ECRICOME à Paris.

(*1) = LV1 au choix

(*2) = LV2 au choix

* pour l'ESC Rouen et l'ICN le candidat devra obligatoirement passer une épreuve d'anglais, que ce soit en LV1 ou en LV2
** pour les candidats de la filière littéraire

4.2.3 Règlement des concours 2005 ECRICOME, TREMPLIN 1 et TREMPLIN 2

Dès son inscription, chaque candidat s'engage à respecter strictement toutes les instructions figurant dans ce règlement. Toute infraction, fraude ou tentative de fraude, pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites éventuelles susceptibles d'être engagées.

Les délibérations d'admissibilité et d'admission sont prononcées par le jury de chaque École. Le jury est souverain.

4.2.3.1 Inscriptions

- Les candidats ne peuvent présenter :

- . plus de trois fois le concours Ecricome ;
- . deux voies différentes d'accès à une École la même année.

- Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28-10-1997 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (auprès de la mairie de son domicile) puis de participer à une journée d'Appel de Préparation à la Défense -JAPD.

- Les candidats étrangers sont admis à concourir dans les mêmes conditions que les candidats français.
- Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement.

- L'inscription s'effectue entre la date d'ouverture et la date de clôture par un moyen unique : internet.

- Les candidats doivent respecter toutes les étapes de la procédure et envoyer les pièces justificatives si besoin (cas des boursiers et des bénéficiaires de la mesure tiers temps supplémentaire) à Ecricome, 23, rue Louis Le Grand, 75002 Paris.

- Lors de l'inscription, il sera fourni au candidat un numéro d'inscription unique et un code de

validation confidentiel qui seront nécessaires pour tout accès au serveur.

- Toute inscription est validée dès lors que le candidat s'est acquitté de ses droits d'inscription.
- Tout candidat boursier de l'État français peut bénéficier d'une réduction de 50 % du montant des droits d'inscription sous réserve de la production de son attestation de l'année universitaire en cours avant le début des épreuves écrites.
- Toute modification de quelque nature que ce soit, ne peut être effectuée après la date de clôture des inscriptions.
- Aucun remboursement n'est effectué après la date de clôture des inscriptions pour quelque raison que ce soit.
- Toute déclaration fautive ou erronée entraîne l'exclusion du candidat des épreuves du concours Ecricome, quelle que soit l'étape du concours.

• Programme des concours

Les programmes sont disponibles sur le site www.ecricome.org et diffusés dans les plaquettes concours (plaquette spécifique à chaque concours).

4.2.3.2 Épreuves

- Tout candidat doit respecter impérativement les heures de sa convocation.
- Pour chacune des épreuves, il doit être muni de sa convocation et d'une pièce d'identité en cours de validité comportant une photographie récente. Dans le cas où sa pièce d'identité a plus de 3 ans, il devra se munir, en complément, d'une seconde pièce plus récente justifiant de son identité avec photo (carte d'étudiant, carte de transport,...).
- Les candidats doivent respecter les horaires, la régularité des épreuves ainsi que toute règle annoncée au moment du concours.
- Il est interdit de composer dans une série ou option ou une langue différente de celle enregistrée par le candidat lors de son inscription.
- Le candidat suit les instructions qui lui sont données et ne peut utiliser que les copies et brouillons fournis par le centre de concours.
- Tout candidat peut être autorisé à quitter la salle, mais seulement une heure après le début de l'épreuve en cours. Toute sortie de salle est interdite dans le dernier quart d'heure de l'épreuve.

À l'issue de chaque épreuve écrite, tout candidat est tenu de remettre une copie ou une grille de réponse, même blanche, au responsable de salle, sous peine d'élimination.

- Les épreuves sont dotées d'un coefficient propre à chaque École.
- Les candidats admissibles aux épreuves écrites seront invités à présenter les épreuves orales de langues et entretien.

Tout candidat portant un appareil auditif doit le signaler au responsable de salle dès son arrivée.

4.2.3.3 Présence - Absence

- Tout candidat qui a signé la feuille de présence à une épreuve est considéré comme ayant participé au concours.
- Après vérification de son identité, il signe la feuille de présence. La signature devra être la même pour toutes les épreuves.
- Tout candidat qui, pour quelque raison que ce soit, et même en cas de force majeure, ne participe pas à une épreuve écrite, est considéré comme absent.
- Tout candidat absent à une épreuve est éliminé.
- Tout candidat absent ou exclu d'une épreuve ne pourrait être autorisé à se présenter une nouvelle

fois dans le cas où l'épreuve devrait être recommencée.

- Matériel et documents

L'utilisation de tout document ou matériel en dehors de crayons et gomme, quelles que soient les épreuves, est interdite.

Seuls les dictionnaires suivants sont autorisés pour les épreuves écrites, en 1^{ère} ou 2^{ème} langue :

- arabe : arabe-arabe, arabe-français et français-arabe ;
- chinois : chinois-français et français-chinois ;
- japonais : français-japonais, japonais-français et caractères sino-japonais KANJI ;
- latin : latin-français (GAFFIOT).

4.2.3.4 Comportements pouvant faire l'objet d'une sanction

Les comportements suivants peuvent faire l'objet d'une sanction :

- toute violation ou tentative de violation d'anonymat peut conduire à l'élimination du candidat ;
- les bavardages, l'échange de matériel ou de documents ou tout essai d'entrer en communication avec un autre candidat ou toute autre personne non habilitée pendant une épreuve ;
- toute agitation ou manifestation intempestive susceptible de gêner les autres candidats.
- l'utilisation, ou l'essai d'utilisation ou la possession à proximité du candidat :
 - . de tous documents non autorisés, comme par exemple : tables mathématiques, papiers divers, notices apportés par le candidat, dictionnaires non autorisés, etc...;
 - . de matériels non autorisés (baladeurs, casques divers, machines à calculer, règles à calcul, téléphones portables ou tout autre moyen de communication, etc...).

4.2.3.5 Sanctions

- Les violations ou tentatives de violation d'anonymat, les fraudes, tentatives de fraude ou agitation décrites dans la section précédente peuvent entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées ultérieurement.
- Le directeur général des concours et les jurys d'admissibilité se réservent le droit, a posteriori, d'attribuer zéro à ce candidat pour une ou plusieurs épreuves, ou de prononcer des sanctions plus graves comme :
 - . l'exclusion définitive de cette session d'épreuves ;
 - . l'interdiction de se présenter aux concours futurs ;
 - . la communication de ces éléments au ministère de l'éducation nationale, aux autres banques d'épreuves ou autres écoles et à l'ensemble des classes préparatoires.
- Toute déclaration fautive ou erronée entraîne l'exclusion du candidat des épreuves du concours Ecrimage, quelle que soit l'étape du concours.

4.2.3.6 Réclamations

- Toutes les réclamations doivent être formulées par écrit et adressées dans les 10 jours qui suivent la communication des résultats.
- Les jurys des concours étant souverains, les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs de report de notes. En conséquence, les demandes de révision de notes ou de nouvelle correction des copies ne sont pas admises.

4.2.3.7 Consultation et photocopies des épreuves

- Les candidats peuvent, à partir du 15 septembre 2005, faire la demande écrite de la photocopie de leurs épreuves en contrepartie d'un montant de 7,50 euros par épreuve demandée.
- La communication des copies aux candidats n'est pas de nature à entraîner la remise en cause de la note, ni le résultat du ou des concours.

4.3 Écoles relevant de la banque SESAME

4.3.1 Épreuves écrites

ÉCOLES	LV 1 1 H 30	LV2 1 H 30	ANALYSE/ SYNTHÈSE 4 HEURES	LOGIQUE 1 30 MIN	LOGIQUE 2 30 MIN	TOTAL COEFFICIENTS
CeseMed Tous programmes	4	-	5	1,5	1,5	12
CESEM Reims Tous programmes	4	-	5	1,5	1,5	12
EBP International Tous programmes	3	-	5	2	2	12
EPSCI	3	1	4	1	3	12
ESCE	3	1	4	1	1	10
IFI	3	1	4	1	1	10
SUPEUROPE CESEC Tous programmes	4	-	4	1	1	10

4.3.2 Épreuves orales

Les épreuves d'admissibilité sont organisées individuellement par les écoles membres de SESAME. Les notes sont cumulées avec les résultats de l'écrit pour calculer le résultat final, qui est publié par SESAME.

ÉCOLES	ENTRETIEN	LANGUE 1	LANGUE 2	TOTAL COEFFICIENTS
CeseMed	4	4	-	8
CESEM Reims	4	4	-	8
EBP International	4	4	-	8
EPSCI	5	2	1	8
ESCE	6	2	2	10
IFI	6	3	1	10
SUPEUROPE CESEC	6	4	-	10

4.3.3 Gestion des intégrations des candidats admis et des affectations des candidats sur liste d'attente : SESAME 2004-2005

Dès la publication des résultats définitifs, SESAME centralise les décisions d'intégration, de démission ou de préférence d'intégration des candidats, ainsi que la gestion des acomptes sur frais de scolarité, qui valident les prises de décision.

Le système affecte les candidats sur liste d'attente les mieux placés en fonction des places vacantes créées par les démissions et les intégrations des candidats-multi-admis. Les résultats sont publiés sur le site internet de SESAME. Les candidats n'ont qu'un seul interlocuteur, ce qui simplifie et accélère le processus d'affectation.

Règles de décisions selon les résultats des candidats

Une ou plusieurs admissions sur liste principale : en conserver une seule ou démissionner de toutes.

Une ou plusieurs admissions sur liste principale et sur liste d'attente : conserver tout ou partie des places sur listes d'attente et les classer par ordre de préférence, ne conserver au plus qu'une admission sur liste principale, automatiquement classée en dernière position.

Une ou plusieurs admissions sur liste d'attente : conserver tout ou partie et les classer par ordre de préférence d'intégration.

Calendrier

Résultats : 1^{er} juillet 2005

Saisie des décisions : du 1 au 4 juillet 2005 sur www.concours-sesame.net. Cette étape est dupliquée par l'envoi d'un document d'engagement signé par le candidat.

1^{ère} publication d'affectation : 6 juillet 2005

2^{ème} publication : 13 juillet 2005

4.4 Écoles relevant de la banque ACCES

4.4.1 Épreuves écrites

ÉPREUVES	DURÉE			COEFFICIENTS		
	ESSCA	IESEG	ESDES	ESSCA	IESEG	ESDES
Synthèse	3 h			4	2,5	3,5
Maîtrise du français	2 h			2	2,5	3
Mathématiques	3 h			4	5	3,5
Anglais	1 h 30			2	2	2
Seconde langue (allemand-espagnol)	1 h			bonus		

4.4.2 Épreuves orales (propres à chaque école)

ÉPREUVES	DURÉE			COEFFICIENTS		
	ESSCA	IESEG	ESDES	ESSCA	IESEG	ESDES
Entretien(s)	3 h	1 h	45 min	5		
Anglais	30 min	20 min	20 min	3	2	2

4.5 Écoles relevant de la banque PASS

Épreuves écrites

ÉPREUVES	DURÉE		COEFFICIENTS	
	ECE	ESPEME	ECE	ESPEME
Revue de presse internationale	1 h 30		3	
Communication, environnement et culture internationale	1 h		4	
Logique et analyse quantitative	1 h 30		4	
Anglais-listening test	30 min		2	
Anglais-use of english	30 min		2	
Autres langues vivantes (allemand, espagnol, italien, arabe, russe, chinois, portugais, hébreu, japonais)	30 min		2	

Épreuves orales

ÉPREUVES	DURÉE		COEFFICIENTS	
	ECE	ESPEME	ECE	ESPEME
Entretien de motivation	30 min		3	

4.6 Écoles relevant de la banque d'épreuves EGC

	ÉPREUVES ÉCRITES			ÉPREUVES ORALES		
	ANGLAIS QCM	CONNAISSANCES GÉNÉRALES	TEST DE LOGIQUE- MÉMORISATION	ENTRETIEN	OPTION : ANGLAIS	OPTION : ESPAGNOL
DURÉE	30 MIN	30 MIN	90 MIN	1 H	15 MIN	30 MIN
COEFFICIENTS						
EGC Angoulême	2	2	2	6		
EGC Avignon	2	2	2	4		
EGC Bastia	1	1	2	3		
EGC Bayonne	1	2	1	3		1
EGC Brive	2	1	3	6	1	
EGC Franche-Comté (Vesoul)	2	2	4	10		
EGC Martinique	3	3 (75 min)	4	4 (45 min)	2	
EGC du Maine (Le Mans)	2	2	2	4		
EGC Montauban	2	2	1	5		
EGC Orléans	2	1	2	5		
EGC La Réunion	0,5	1	2	6		
EGC Saint-Lô	1	0,5	2,5	6		
EGC Saint-Malo	2	2	2	3 (30 min)		
EGC Valence	2	3	0	5		
EGC Vendée	2	4	3			

- EGC Franche-Comté : épreuve spécifique : expression écrite = 30 min-coef : 2
- EGC Réunion : épreuve spécifique : Anglais oral = 15 min-coef : 0,5
- EGC Saint-Malo : épreuve spécifique : synthèse sur dossier = 1 h-coef : 3
- EGC Bastia : épreuve spécifique écrite : commentaire de texte = 2 h-coef : 2

4.7 Écoles recrutant sur concours propre - Formations de commerce et de gestion

Académie d'Aix-Marseille

Euromed Marseille-École de management (PMF)

	CULTURE GÉNÉRALE	ANGLAIS	APTITUDE LOGIQUE	ENTRETIEN INDIVIDUEL	TOTAL
Durée	3 h	2 h	1 h	30 min	
Coefficients	3	2	1	6	12

Académie de Besançon

École supérieure des technologies et des affaires (ESTA Belfort)

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Dossier scolaire		25
Épreuves écrites		
Français	1 h	10
Physique ou technologie*	1 h	15
Langue vivante	30 min	10
Épreuves orales		
Entretien individuel	30 min	35
Langue vivante	30 min	5
Total coefficient		100

* suivant section de bac

Académie de Créteil

Institut supérieur de technologie et management (ISTM)

Admissibilité : sur dossier

Admission : entretien (coefficient 4)

Anglais (coefficient 2)

Académie de Lille

École de gestion et de commerce de Lille (EGC Lille)

Épreuves écrites

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Tests psychotechniques	1 h	2
Test de culture générale	30 min	2
Tests d'anglais	45 min	1

Épreuves orales

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Entretien	45 min	5

Académie de Lyon

Institut de recherche et d'action commerciale de Lyon (IDRAC Lyon)

Épreuves écrites :

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Analyse et synthèse	2 h 30	5
Anglais	1 h	3
LV II	30 min	2
Logique	45 min	3
Culture générale	30 min	2

Épreuves orales

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Entretien individuel	30 min	7
Anglais oral	15 min	3

Académie de Nantes

École supérieure pour l'innovation et l'action vers les métiers de l'entreprise (ESIAME Cholet)

Épreuves écrites

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Synthèse de texte	1 h	1
Anglais	1 h	1
2ème langue : allemand ou espagnol	1 h	0,5

Épreuves orales

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Entretien individuel	1 h	2

Académie de Nantes

École atlantique de commerce (EAC Nantes)

DÉPARTEMENT MARKETING-VENTE			DÉPARTEMENT COMMERCE INTERNATIONAL		
ÉPREUVES	DURÉE	COEFFICIENTS	ÉPREUVES	DURÉE	COEFFICIENTS
Épreuves écrites			Épreuves écrites		
Épreuve de synthèse	4 h	4	Épreuve de synthèse	4 h	4
Épreuve de logique	1 h	3	Épreuve de logique	1 h	3
Épreuve d'anglais	1 h	3	Épreuve d'anglais	1 h	3
			Épreuve de 2 ^{ème} langue	1 h	2
Épreuve orale			Épreuve orale		
Entretien oral	1 h	10*	Entretien oral	1 h	12*

* Une note inférieure ou égale à 6/20 à l'épreuve d'entretien est éliminatoire.

Académie de Nantes

École de Design de Nantes-atlantique (Design Nantes)

NATURE	DURÉE	NOMBRE DE POINTS
Dossier scolaire		5
Lettre de motivation		5
Épreuve de créativité	1 h 30	5
Épreuve de synthèse	45 min	5
Tests de culture générale	45 min	5
Entretien de motivation (oral)	20 min	60

Académie de Paris
Académie commerciale internationale (ACI)

Épreuves écrites

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Langue vivante 1	1 h 15	2
Langue vivante 2 (facultative)	45 min	1*
Étude de dossier	2 h 30	3
Expression écrite	1 h 00	1
Techniques quantitatives	1 h 30	1
Total des coefficients		7

* La note obtenue à l'épreuve facultative de Langue vivante 2 n'est prise en compte que si elle est supérieure à 10/20. Les points supplémentaires à la moyenne, affectés du coefficient 1, sont ajoutés au total des épreuves écrites.

Épreuves orales

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Travail de groupe	45 min	1
Entretien individuel	20 min	2
Langue vivante 1	15 min	1
Langue vivante 2 (facultative)	15 min	1*
Total des coefficients		4

* La note obtenue à l'épreuve facultative de langue vivante 2 n'est prise en compte que si elle est supérieure à 10/20. Les points supplémentaires à la moyenne, affectés du coefficient 1, sont ajoutés au total des notes des épreuves orales.

Académie de Paris
École supérieure de négociation commerciale (NEGOSUP)

Épreuves écrites

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Épreuves communes		
Étude de dossier	4 h	5
Anglais	1 h 30	3
Langue vivante 2 (facultative)	1 h 30	2*
Épreuve à options		
Mathématiques ou sciences juridiques ou sciences économiques ou sciences humaines	4 h	5
TOTAL	9 h 30 (ou 11 h)	13 (ou 15)

* La note obtenue à l'épreuve facultative de langue vivante 2 n'est prise en compte que si elle est supérieure à 10/20. Les points supplémentaires à la moyenne, affectés du coefficient 2, sont ajoutés au total des épreuves écrites.

Épreuves orales

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Anglais	Préparation : 15 min Entretien : 15 min	3
Langue vivante 2 (facultative)	Préparation : 15 min Entretien : 15 min	2*
Entretien de groupe	1 h 30	4
Entretien individuel	30 min	6
TOTAL	2 h 30 (ou 3 h)	13 (ou 15)

* La note obtenue à l'épreuve facultative de langue vivante 2 n'est prise en compte que si elle est supérieure à 10/20. Les points supplémentaires à la moyenne, affectés du coefficient 2, sont ajoutés au total des notes des épreuves orales. La langue vivante choisie en deuxième langue est la même à l'écrit et à l'oral.

Académie de Paris

Institut supérieur des sciences, techniques et économie commerciales (ISTEC Paris)

Épreuves écrites : concours TEAM

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
TAGE (mémorisation ; traitement de données quantitatives ; logique)	2 h 10	4,5
Épreuve de synthèse	2 h 30	2,5
Première langue	1 h 15	2
Seconde langue	45 mn	1

Épreuves orales

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Connaissances générales	20 min	1
Entretien individuel	40 min	2
Entretien de groupe	70 min	1
Langue vivante européenne	20 min	1

Académie de Paris

École commerciale de la chambre de commerce et d'industrie de Paris (ADVANCIA)

Épreuves écrites

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Épreuve de mémoire	1 h	1
Épreuve d'expression écrite et d'analyse de dossier	1 h	1
Épreuve de culture générale	35 min	1
Épreuve de raisonnement logique	1 h 30	1
Épreuve de 1 ^{ère} langue *	45 min	1
Épreuve de 2 ^{ème} langue	45 min	**

* L'anglais doit obligatoirement être choisi en 1^{ère} ou en 2^{ème} langue.

** Seuls les points au dessus de la moyenne sont ajoutés au total des points obtenus aux cinq autres épreuves.

Épreuves orales

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Travail en groupe	45 min	2
Entretien individuel	30 min	3

Académie de Paris

École supérieure de gestion (ESG Paris)

Épreuves écrites

Option scientifique

	MATHS	CULTURE GÉNÉRALE	RÉSUMÉ DE TEXTE CONTRACTION	HISTOIRE GEOGRAPHIE	LV 1	LV 2	TOTAL COEFFICIENTS
DURÉE	4 h	4 h	3 h	3 h	3 h	3 h	
COEFFICIENT	3	3	2*	2*	3	2**	13

*Option 1 : au choix : contraction ou histoire-géographie

** Option 2 : au choix : Maths II ou LV 2

Option économique

	MATHS	CULTURE GÉNÉRALE	RÉSUMÉ DE TEXTE CONTRACTION	ANALYSE ÉCONOMIQUE	LV 1	LV 2	TOTAL COEFFICIENTS
DURÉE	4 h	4 h	3 h	3 h	3 h	3 h	
COEFFICIENT	3	3	2*	2*	3	2**	13

*Option 1 : au choix : contraction ou histoire et analyse

** Option 2 : au choix : économie ou LV 2

Option technologique

	MATHS	CULTURE GÉNÉRALE	RÉSUMÉ DE TEXTE CONTRACTION	ÉCONOMIE	LV 1	LV 2	TECHNIQUES DE GESTION	TOTAL COEFFICIENTS
DURÉE	4 h	4 h	3 h	3 h	3h	3h		
COEFFICIENT	3	3	2*	2**	3	2**	2*	13

*Option 1 : au choix : contraction ou comptabilité

** Option 1 : au choix : économie ou LV 2

Épreuves orales

Toutes options

	ENTRETIEN INDIVIDUEL	ENTRETIEN DE GROUPE	ENTRETIEN DE LANGUE	TOTAL COEFFICIENTS
DURÉE	30 min	1 h	30 min	
COEFFICIENT	3	2	2	7

Académie de Paris

Institut de préparation à l'administration et à la gestion (IPAG) Formation supérieure au management (Paris et Nice)

Épreuves écrites

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Maîtrise du français	1 h 30	2
Synthèse	3 h	3
Mémorisation et compréhension	1 h 30	2
Raisonnement logique	2 h	3
Anglais	1 h 30	2
Seconde langue (*)	1 h 30	Bonus (2*)
TOTAL		12 (14)

Chacune des épreuves est notée sur 20.

(*) Épreuve facultative, seuls les points au dessus de la moyenne sont pris en compte dans le total des épreuves d'admissibilité, affectés du coefficient 2.

Épreuves orales

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Anglais	15 min (*)	3
Entretien individuel	30 min (*)	4
Entretien collectif	20 min (*)	3
TOTAL		10

(*) Ces durées ne prennent pas en compte le temps de préparation de l'épreuve par le candidat. Les épreuves sont notées sur 20.

Académie de Paris

École européenne de gestion (EBS)

Épreuves écrites

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
TAGE (mémorisation, traitement de données quantitatives, logique)	2 h 15	3
Épreuve de synthèse	2 h 30	3
Première langue	1 h	2
Seconde langue	1 h	2

Épreuves orales

Entretien	40 min	5
Épreuve magnétoscopée (préparation et présentation)	45 min + 45 min	2
Première langue	15 min	1,5
Seconde langue	15 min	1,5

Académie de Paris
Institut supérieur de gestion

Épreuves écrites

Dates des épreuves : les 30 et 31 mai 2005

Option scientifique

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Culture générale	4 h	5
Contraction de texte	3 h	4
Mathématiques	4 h	7
Analyse économique et historique des sociétés contemporaines	4 h	6
LVI *	3 h	5
LV II *	2 h	3

Option économique

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Culture générale	4 h	6
Contraction de texte	3 h	4
Mathématiques	4 h	5
Analyse économique et historique des sociétés contemporaines	4 h	7
LVI *	3 h	5
LV II *	2 h	3

Option technologique

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Culture générale	4 h	5
Contraction de texte	3 h	3
Mathématiques	2 h	4
Economie	3 h	5
Techniques quantitatives de gestion	3 h	5
LVI *	3 h	5
LV II *	2 h	3

* L'anglais doit être choisi obligatoirement une fois.

Épreuves orales

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Entretien individuel	45 min	12
Entretien collectif	1 h	5
Entretien d'anglais	15 min **	4
Entretien autre langue vivante*	15 min **	3

* Choix entre 5 langues : allemand, italien, japonais, arabe, espagnol

** 30 minutes de préparation

Académie de Paris
Institut pratique de journalisme (IPJ)

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ	COEFFICIENT	DURÉE
Connaissance de l'actualité	1	1 h
Culture générale	2	1 h
Connaissance de la France et de l'Europe	1	1 h
Synthèse de dossier	3	1 h 30 min
Rédaction d'un synopsis d'article	3	1 h 30 min

ÉPREUVES D'ADMISSION ÉPREUVES ÉCRITES	COEFFICIENT	DURÉE
Article de réflexion sur un thème d'actualité	3	3 h
Relecture et mise en forme de copie	1	1 h 15 min
Anglais	2	1 h 30 min
Épreuve optionnelle de langue vivante (allemand, espagnol)	1*	1 h 30 min

ÉPREUVES D'ADMISSION ÉPREUVES ORALES	COEFFICIENT	DURÉE
Entretien individuel sur l'actualité	2	20 min
Entretien individuel de motivation	2	20 min

* seuls sont pris en compte les points au dessus de la moyenne

Académie de Poitiers
Institut européen de commerce et de gestion-Bachelor
Concours réservé aux bacheliers

Épreuves d'admissibilité

Sélection sur dossier scolaire : les trois années de lycée sont prises en compte.

Prévalent la régularité et l'homogénéité des résultats

Épreuves d'admission

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Entretien devant un jury	15 + 45 min ⁽¹⁾	5
Langue anglaise (oral)	20 + 20 min ⁽¹⁾	3
Langue optionnelle (allemand ou espagnol) (oral)	20 + 20 min ⁽¹⁾	2*
Tests écrits de logiques verbale et mathématique	90 min ⁽¹⁾	2

* Langue optionnelle : seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.

(1) Durée de préparation et durée d'épreuve

Académie de Rouen

Institut supérieur de préparations professionnelles de Rouen (ISPP Rouen)
Concours 1ère année : 120 places

Épreuves écrites

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Tests psychotechniques	1 h	3
Anglais	30 min	2

Épreuves orales

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Entretien *	1 h	6

* Note éliminatoire inférieure à 6/20

Concours 2^{ème} année : 25 places

Épreuves écrites

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Anglais	1 h 30	2

Épreuves orales

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Entretien *	1 h	3
Anglais	30 min	1

* Note éliminatoire inférieure à 6/20

Académie de Toulouse

École de gestion, commerce et informatique de Toulouse

Épreuves écrites

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Culture générale	30 min	4
Anglais	45 min	2
Tests psychotechniques	130 min	4

Épreuves orales

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Nature	Durée	Coefficient
Entretien	60 min *	10

* une note inférieure ou égale à D- (1,8/5) à l'épreuve d'entretien est éliminatoire

Académie de Toulouse

École de gestion et de commerce de Rodez (EGC Rodez)

Épreuves écrites

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Culture générale	30 min	2
Anglais	45 min	2
Tests de recrutement	120 min	4
Expression écrite	30 min	1
Mathématiques	30 min	1

Épreuves orales

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Entretien	60 min	10

Académie de Versailles

École des dirigeants et créateurs d'entreprise (EDC)

Épreuves écrites

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Culture générale	3 h	3
Synthèse de documents	2 h 30	3
Anglais	2 h	2
Options	2 h	Points de bonification*
TOTAL	9 h 30	8

* Seuls les points supérieurs à la moyenne seront pris en compte et s'ajouteront au total des points obtenus par ailleurs.
 Note éliminatoire : 5.

Épreuves orales

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Face à face de groupe	30 min	2
Étude de cas	45 min	2
Entretien individuel	30 min	4
Épreuve d'anglais	30 min	2
TOTAL	2 h 15	10

Académie de Versailles

Institut supérieur des affaires (ISA)

(Programme MBA du Groupe HEC à Jouy-en-Josas)

1 - Présélection sur dossier basée sur :

- les résultats au test GMAT (Graduate Management Admission Test) ;
- les résultats au test d'anglais (TOEFL ou TOEIC) ;
- le dossier d'inscription dûment rempli (expérience professionnelle, expérience à l'international, cursus pédagogique, activités diverses, langues étrangères acquises, lettres de recommandations, essais, etc).

2 - Épreuve orale composée de deux parties :

- une présentation orale sur un sujet au choix du candidat (10 minutes) ;
- une période de questions/réponses concernant la candidature, les motivations et les objectifs professionnels.

L'épreuve orale se déroule devant des représentants de la direction du MBA (ISA), des anciens élèves du MBA et des membres du corps professoral.

L'admission est prononcée par un jury souverain au vu de l'ensemble des éléments de la candidature.

Académie de Versailles

Institut national des télécommunications Management (Évry)

Épreuves écrites

(Date des épreuves : 18 et 19 mai 2005)

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Note de synthèse	4 h	12
Langue	4 h	6
Épreuve à option (mathématiques ou informatique ou économie/gestion ou droit)	4 h	12
TOTAL		30

Épreuves orales

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Entretien	30 min	12
Langue	20 min	4
Épreuve à option (mathématiques ou informatique ou économie/gestion ou droit)	20 min	4
TOTAL		20

4.8 Écoles recrutant sur concours propre - Autres secteurs de formation

Académie de Lille

École supérieure de journalisme de Lille (ESJ)

Épreuves écrites

ÉPREUVES	COEFFICIENT	NOMBRE DE POINTS
Langue française	3	60
Synthèse à partir d'un dossier	4	80
Interrogation sur le monde contemporain	4	80
Compte rendu de film	3	60
Libre propos sur un thème d'actualité	3	60
Langue anglaise	2	40
TOTAL	19	380

Sont déclarés admissibles de plein droit les candidats ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 12/20

Épreuves orales

ÉPREUVES	NOMBRE DE POINTS
Exposé sur un thème d'actualité	80
Entretien avec le jury	120
Anglais	20
TOTAL	220

Académie de Nantes
École de design de Nantes Atlantique
Épreuves écrites

ÉPREUVES	DURÉE	NOMBRE DE POINTS
Dossier scolaire		5
Lettre de motivation		5
Épreuve de créativité	1 h 30	5
Épreuve de synthèse	45 min	5
Tests de culture générale	45 min	5

Épreuve orale

Entretien de motivation	20 min	60
-------------------------	--------	----

Académie de Paris
Centre de formation des journalistes (CFJ)

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ	COEFFICIENT	DURÉE
Sujet d'actualité	2	2 h
Connaissances générales	2	2 h
Français	1	45 min
Anglais	1	2 h

ÉPREUVES D'ADMISSION ÉPREUVES ÉCRITES	COEFFICIENT	DURÉE
Sujet libre	2	2 h
Synthèse de dossier	4	4 h
Épreuve optionnelle de langue vivante (allemand, espagnol, italien, russe)	1*	1 h 30

ÉPREUVES D'ADMISSION ÉPREUVES PRATIQUES ET ORALES	COEFFICIENT	DURÉE
Enquête-reportage (écrit)	2	14 h
Enquête-reportage (oral)	1	30 min
Classement de dépêches (oral)	2	45 min
Entretien de motivation		

ÉPREUVES SPÉCIFIQUES POUR LA SÉLECTION DES JOURNALISTES "REPORTERS D'IMAGES"	COEFFICIENT	DURÉE
Enquête-repérages	2	14 h
Analyse d'un reportage télévisé	2	2 h

* seuls sont pris en compte les points au-dessus de la moyenne

Académie de Paris
École supérieure de travail social (ETSUP)

Épreuve écrite

- **un exposé** écrit détaillé du travail actuel de service social du candidat

Épreuves orales

- **2 entretiens** portant sur l'exposé précédent avec des enseignants et des professionnels
- Ces épreuves sont notées en 5 catégories : A, B, C, D, E.
- Les candidats ayant été notés dans les catégories A et B sont admis.
- À partir de la catégorie C les cas sont discutés en jury.

Académie de Paris
École spéciale d'architecture (ESA)

Épreuves d'admission

ÉPREUVES	NOMBRE DE POINTS
Mathématique	5
Imagination dans l'espace	5
Logique	5
Art plastique	5
Culture générale	5
TOTAL	25
Épreuve de dessin	30
Analyse du dossier d'œuvres personnelles	15
Interview	30
TOTAL	75
TOTAL GÉNÉRAL	100 points

Pour être admis à l'ESA, le candidat doit obtenir la moyenne, soit 50 points.

Académie de Paris

Institut supérieur d'interprétation et de traduction (ISIT)
Filière linguistique et juridique

Entrée en 1^{ère} année

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Langue 1	2 h	1
Langue 2	2 h	1
Français	2 h	1

Dossier scolaire

NATURE	COEFFICIENT
Analyse des Bulletins	1
Lettre de Motivation	1

Académie de Versailles

Institut géologique Albert de Lapparent (IGAL)

ÉPREUVES	COEFFICIENT	DURÉE
Dossier	1	
Épreuves écrites (Concours Fesic, QCM) sciences naturelles (géologie et biologie) mathématiques - physique-chimie	2	8 h
Entretien	2	15 à 20 min